



# A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX  
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

## CAPITAINE 200

Cette formation vise à former le/la stagiaire aux tâches qu'il/elle devra accomplir dans l'exercice de son futur métier de Capitaine : commander tous types de navires de jauge brute inférieure à 200 UMS ou à 100 TJB dans la bande des 20 miles et être mécanicien sur des navires de moins de 250 KW de propulsion Suivant les référentiels \*Arrêté du 18 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 \*Annexe II et III de l'arrêté du 18 août 2015 fixant le programme de formation et d'évaluation.

|                    |  |  |                                       |
|--------------------|--|--|---------------------------------------|
|                    | Effectif par session :<br><b>6 mini – 10 maxi</b>  | <b>Formation présentielle</b><br>Pas accès handicapé | Durée :<br><b>474 h + 8 h examens</b> |
| <b>Tarif :</b>     | <b>S'informer auprès du secrétariat</b><br><b>0262 42 00 61</b><br><a href="mailto:fc.eamr@gmail.com">fc.eamr@gmail.com</a>  |  |                                       |
| <b>Profil :</b>    | <b>Toute candidat marin (demandeur d'emploi, salarié)</b> voulant exercer soit des fonctions au pont en tant qu'officier chef de quart à la passerelle, second capitaine ou capitaine sur des navires armés au commerce de jauge brute inférieure à 200, allant au plus à 20 milles des côtes, soit d'exercer des fonctions à la machine en tant qu'officier chargé de quart à la machine, second mécanicien ou chef mécanicien sur tous navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW ou bien encore d'exercer des fonctions de commandement sur des navires armés aux cultures marines.   |  |                                       |
| <b>Prérequis :</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir 20 ans au jour d'entrée en formation</li><li>- Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer</li><li>- Être titulaire soit d'un certificat de matelot pont, certificat de matelot de quart passerelle ou certificat de marin qualifié pont délivré conformément à l'arr. du 18/08/2015, soit d'un diplôme ou titre reconnu dans le tableau 1 de l'annexe 1 du présent arrêté, soit du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche (CACPP) délivré conformément à l'arr. du 23/04/2012 et ayant effectué un service en mer d'une durée au moins égale à six mois.</li><li>- Être titulaire d'un CFBS valide</li><li>- En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles.</li></ul> |  |                                       |
| <b>Débouchés :</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Ce certificat permet d'exercer le métier de Capitaine 200 aux fonctions d'appui au pont sur des navires de commerce, de plaisance ou de pêche.</li><li>- Le brevet de Capitaine 200 permet d'accéder à la formation de CAPITAINE 200 VOILE et/ou CAPITAINE 200 PECHE puis à la formation CAPITAINE 500</li></ul>   |  |                                       |
| <b>Qualité :</b>   | Pour l'année 2021,<br>Moyenne des notes globales de satisfaction des stagiaires concernant la formation : <b>16/20</b><br><b>Taux de réussite : 75 %</b>   |  |                                       |



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

**Programme** : défini à l'Annexe II de l'arrêté du 20 août 2015 relatif à la délivrance du Brevet de Capitaine 200

### Objectifs :

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- **Connaitre les règles** de barre, de balisage et les signaux pour naviguer en respect des règles internationales
- **Maitriser l'usage de la carte marine** en tenant compte des marées
- **Manceuvrer son navire** en toute sécurité
- Connaitre les questions relatives à l'**entretien du navire** et à sa stabilité pour le conserver en bon état de navigabilité
- Être capable d'**assurer la sécurité du navire et des passagers** en toute circonstance
- Être en mesure de **respecter la réglementation** visant la protection du milieu marin

### Contenu :

| <b>FORMATION MODULAIRE</b>  |       |                    |
|---|-------|--------------------|
| Matières  | Cours | Formation pratique |
| <b>Module P1-1 Navigation</b>   |       |                    |
| Navigation  | 45 h  | 45 h               |
| Stage Radar   |       | 18 h               |
| Météorologie  | 12 h  |                    |
| Règles de barre, feux balisage, signaux   | 24 h  |                    |
| Tenue du quart  |       |                    |
| Manceuvre   | 12 h  |                    |
| Anglais SMCP  | 18 h  | 18 h               |
| <i>Total module P1-1 Navigation</i>   |       | <b>192 h</b>       |
| <b>Module P2-1 Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord</b> |       |                    |
| Description et construction   | 24 h  |                    |
| Stabilité   |       |                    |
| Sécurité  |       |                    |
| <i>Total module P2-1 Manutention et Arrimage</i>  |       | <b>24 h</b>        |
| <b>Module NP-1 Module National Pont</b>   |       |                    |
| L'environnement réglementaire et le rapport de mer  | 12 h  | 9h                 |
| <i>Total module NP-National Pont</i>  |       | <b>21 h</b>        |



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

| <b>Module M1-1 Machines marines</b>   |              |              |
|---|--------------|--------------|
| Moteurs Diesel et à allumage commandé   | 12 h         | 21 h         |
| Moteurs hors-bord   | 6 h          | 15 h         |
| Auxiliaires   | 3 h          | 12 h         |
| Sécurité  | -            | 3 h          |
| <i>Total Module M1-1 Machines marines</i>   |              | <b>72 h</b>  |
| <b>Module M2-1 Electricité</b>  |              |              |
| Lois générales de l'électricité   | 6 h          | 9 h          |
| L'électricité à bord  | 6 h          | 12 h         |
| <i>Total Module M2-1 Electricité</i>  |              | <b>33 h</b>  |
| <b>TOTAL DES FORMATIONS MODULAIRES HORS FORMATIONS SPECIFIQUES<br/>(Evaluations comprises hors épreuves finales orales)</b> |              | <b>342 h</b> |
| <b>FORMATIONS SPECIFIQUES</b>   |              |              |
| Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers (hors formation rouliers)                                | 12 h         |              |
| CGO (Certificat Général d'Opérateur)  | 70 h         |              |
| MEDICAL 2   | 50 h         |              |
| <b>TOTAL FORMATIONS SPECIFIQUES</b>   | <b>132 h</b> |              |
| <b>TOTAL FORMATION « CAPITAINE 200 »</b>  |              | <b>474 H</b> |

### Exécution :

#### Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Intervenants(es) divers, tous(tes) qualifiés(ées) et/ou experts(es) dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.

#### Moyens pédagogiques :

- Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle équipée de matériel médical, brancards, trousse de premiers secours, mannequins ... [EM2], salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, pour la pratique : bâtiment-feu pour les exercices de lutte incendie [FBLI], Centre de survie et milieu marin (pleine mer) pour les exercices techniques de survie [TIS], simulateur radio Station SGM (CGO), ateliers machines, ateliers électricité).
- Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation.



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

- Matériels pédagogiques en location pour les stagiaires

### Évaluations :

L'évaluation nécessaire à l'acquisition des modules conduisant à la délivrance du certificat de Capitaine 200 dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

| Épreuves  | Coeff | Modalités d'évaluation   | Durée      |
|---|-------|--|------------|
| <b>Module P1-1 Navigation</b>   |       |  |            |
| Navigation / Météorologie / Tenue du quart/Manoeuvre  | 1     | Une épreuve finale écrite  | 1h30       |
| Règles de barre, feux balisage, signaux   | 1     | Une épreuve finale orale   | 30 min     |
| Stage RADAR   | 1     | Une épreuve pratique en cours de formation                                       | -          |
| Anglais SMCP  | 1     | Une épreuve finale orale   | 30 min     |
| Carte marine  | 1     | Une épreuve pratique sous la forme d'une séance d'évaluation en fin de formation | 1h30       |
| <b>Module P2-1 Manutention, Arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord</b> |       |  |            |
| Description et construction/ Stabilité/ Sécurité  | 1     | Une épreuve finale écrite  | 1h30       |
| <b>Module NP-1 Module National Pont</b>   |       |  |            |
| Environnement règlementaire   | 1     | Une épreuve finale écrite  | 30 min     |
| Rapport de mer  | 1     | Une épreuve finale écrite  | 1 h30      |
| <b>Module M1-1 Machines marines</b>   | 1     | Une épreuve pratique en cours de formation                                       | -          |
| <b>Module M2-1 Electricité</b>  | 1     | Une épreuve pratique en cours de formation                                       | -          |
|   |       | <b>TOTAL EXAMENS</b>   | <b>8 H</b> |

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

#### **Sont éliminatoires :**

- Une note égale à zéro à l'une des épreuves du module
- Une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux »

### Modalité d'obtention

**L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation de la totalité des modules.**

Délivrance d'une attestation par module avec les notes obtenues.

Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

### Durée de validité

Le brevet de CAPITAINE 200 et les certificats CGO ET MEDICALE 2 sont soumis à une revalidation quinquennale.

### Délivrance du titre :

Le brevet de CAPITAINE 200 est délivré à tout(e) candidat(e) justifiant :

- de l'ensemble des attestations de succès aux modules CAPITAINE 200,
- justifiant de 12 mois de navigation à minima,
- titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité
- titulaire CFBS valide, MEDICAL 1 valide, CRO

**Programmes des formations spécifiques**

**Aux pages suivantes**

## FORMATION DE CERTIFICAT GENERAL D'OPERATEUR CGO (70 h)

### Contenu :

| Module   | Cours       | Formation pratique |
|--|-------------|--------------------|
| <b>Module CGO</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Cadre réglementaire du service mobile</li><li>➤ Identification des stations radio</li><li>➤ Ouvrages et documents</li><li>➤ Le principe des radiocommunications maritimes – Le principe de fonctionnement des équipements</li><li>➤ Les équipements du SMDSM</li><li>➤ Autres équipements</li><li>➤ La recherche et le sauvetage</li><li>➤ Systèmes de comptes rendus des navires</li><li>➤ Utilisation de l'anglais</li><li>➤ Correspondance publique</li></ul> | 35 h        | 35 h               |
| <b>TOTAL FORMATION CGO (ÉVALUATIONS COMPRISES)</b>   | <b>70 h</b> |                    |



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

## MEDICALE 2 (50 h)

### Contenu :

|  |             |   |
|--|-------------|---|
| <p><b>UV-PSEM Premiers Secours en Equipe-Mer</b></p>                     | <p>35 h</p> | <p>Composé des modules PSE 1 et PSE 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La chaîne de secours : l'équipe de secouristes à bord, le rôle des centres opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), du centre de consultation médicale maritime (CCMM)</li> <li>- Les bilans</li> <li>- Protection et sécurité : protection individuelle de l'intervenant, sécurité sur intervention, dégagements d'urgence ;</li> <li>- Les urgences vitales : l'arrêt cardiaque chez l'adulte, la réanimation cardio-pulmonaire adulte, la défibrillation automatisée externe ; la détresse circulatoire, les hémorragies externes et extériorisées ; détresse neurologique, perte de connaissance, position d'attente adaptée ; la détresse respiratoire, l'obstruction brutale des voies aériennes par un corps étranger, la ventilation artificielle avec matériel, l'oxygénothérapie ;</li> <li>- Malaises et affections spécifiques : crise convulsive généralisée, crise d'asthme ;</li> <li>- Traumatismes : brûlures, plaies, traumatisme du dos ou du cou, traumatisme des membres, immobilisation ;</li> <li>- Atteinte circonstancielle : l'hypothermie par immersion, intoxications, noyade ;</li> <li>- Relevage et brancardage d'une victime avec utilisation du matériel spécifique sur un navire (plan dur avec matériel de contention et harnais, gouttière de type Bellisle, etc..) ; Cas concrets de synthèse.</li> </ul> |
| <p><b>UV- HPR Hygiène et Prévention des Risques</b></p>                  | <p>3h</p>   | <p><b>HPR 1</b> - Prévention des risques professionnels maritimes.</p> <p><b>HPR 2</b> – Hygiène à bord : hygiène individuelle et collective et prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord.</p> <p><b>HPR 3</b> – Prévention des risques spécifiques : noyade, coups de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques ...</p>   |
| <p><b>UV-SE Soins Elémentaires</b></p>                                   | <p>5h</p>   | <p><b>SE 1 – 1h30</b> : Savoir respecter les règles d'asepsie, savoir nettoyer une plaie et utiliser un antiseptique, poser des bandelettes ou agrafes à suture, effectuer un pansement.</p> <p><b>SE 2 – 1h30</b> : Savoir mesurer le pouls radial, la pression artérielle, l'oxymétrie pulsée, la température corporelle, effectuer une analyse d'urines avec bandelette réactive multi-paramètres, mesurer la glycémie sur sang capillaire avec bandelette réactive.</p> <p><b>SE 3 – 2h00</b> : Savoir utiliser le matériel d'aspiration à mucosités, administrer un médicament en pulvérisation orale, inhalation, nébulisation, savoir préparer une injection parentérale, effectuer une injection sous-cutanée et intramusculaire, utiliser une seringue auto-injectable, utiliser les guides médicaux de bord, assurer la maintenance et le rangement d'une dotation B.</p>   |
| <p><b>UV-AMMCT 2 Aide Médicale en Mer Consultation Télé médicale</b></p> | <p>7h</p>   | <p><b>AMMCT 2.1 (3h)</b> : Organisation des soins à bord des navires – Aide médicale en mer. Les conditions de pratique des soins à bord et de recours à un médecin. Les rôles respectifs de chacun (capitaine, responsable des soins, médecins du CCMM). L'organisation de l'aide médicale en mer et les procédures de consultation télé médicale. La procédure d'une évacuation sanitaire. La gestion et utilisation de la dotation médicale de bord (dotation B).</p> <p><b>AMMCT 2.2 (4h)</b> : Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade. Savoir pratiquer un bilan détaillé des fonctions vitales, évaluer la gravité, savoir pratiquer un examen lésionnel, savoir examiner un malade, cas concrets avec simulations globales de consultations télé</p>  |

médicales.



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.